

Voor: «favoriser»
ce perspective

LE NOUVEAU
PETIT ROBERT

DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE ET ANALOGIQUE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

NOUVELLE ÉDITION DU
PETIT ROBERT

DE
PAUL ROBERT

TEXTE REMANIÉ ET AMPLIFIÉ
SOUS LA DIRECTION DE
JOSETTE REY-DEBOVE
ET ALAIN REY

 **le ROBERT**

Nouvelle édition millésime 2007

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

© SNL Le Robert, 1967 pour la première édition du *Petit Robert*.

© Dictionnaires *Le Robert*, 1993 pour *Le Nouveau Petit Robert*, édition entièrement revue et amplifiée du *Petit Robert*.

© Dictionnaires *Le Robert* - SEJER, 2006 nouvelle édition refondue.
25, avenue Pierre-de-Coubertin, 75013 Paris.

ISBN 2-84902-133-4

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants-droit, ou ayants-cause, est illicite (article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par l'article L. 335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L. 122-5, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

exact. → **inexact**. Votre opér-
Statistique fausse. Argument,
x numéro (au téléphone). Faire
manière erronée le sens d'un
Avoir tout faux : s'être trompé

J'ai tout faux dans ma vie Zéro
→ **9** (Esprit, facultés) Qui juge
Avoir le jugement faux. le
sort faux, on n'y croit pas une
1 et 1 n'es vrai que dans les milieux.

→ **11** (Dans le domaine musical).
Fausse la flûte → **Ravvillars**. ♦ Fausse
→ **détourner**, réson. fausser.

ort, injustement. → **faussement**.
aplomb. Porter à faux se dit
portant pas directement sur
faux → porte-à-faux.

Ce qui est faux. Le faux peut
l'inguer le vrai du faux. Plaider*
le mélange du vrai et du faux.
aux empêche de croire au vrai »
on ou falsification d'un écrit.

porter préjudice à autrui. Faire,
à falsifier matériellement une
sur les énonciations d'un
usage de faux — Procédure
aux. — loc. S'inscrire* en faux

rare qui est fausse, soit par
d'un original, soit par fa-
euse d'un original, soit par fa-
ives authentiques (→ **pastiche**).

un musée que l'on ferait avec les
du faux, se dit de ce qui, dans
d'une matière précieuse ou
rurure, cuir, etc.) → **2 toc**.

ertain, historique; authentique. Sincère;
se.
faux ou à ramasser.
fauchon).
herbes (→ faux
pour couper le fourrage, l'herbe
au bout d'un long manche,
1 Instrument tranchant,

FAUX-SEMBLANT [fosblɑ̃] n. m. — 1176; de 1 faux et
semblant. ♦ Apparence trompeuse. → **semblant**. Des faux-
semblants. — Affectation de sentiments que l'on n'éprouve
pas. → **feintise, simulacre**. Un faux-semblant de tendresse.
« Mme de Sévigné était parfaitement sincère, ouverte, et ennemie
des faux-semblants » **SAINTE-BEVÈRE**.

FAVELA [favela] n. f. — milieu XX^e; portugais du Brésil *favela* ou *foavela*
Au Brésil, Ensemble d'habitations populaires de construc-
tion sommaire et dépourvues de confort. Les *favelas* de Rio
(→ aussi **bidonville**). — On écritrait mieux *foavela*.

FAVEROLE → FÉVEROLE

FAVEUR [faveʁ] n. f. — fin XII^e; latin *favor*

1 Disposition à accorder son appui, des avantages à
une personne de préférence aux autres. → 1 aide; **bienveil-**
lance. Il doit la rapidité de sa carrière à la faveur d'un ministre.
→ **favoritisme**, **fav. piston**. 2 Considération (du public, d'un
personnage puissant) qui confère une importance sociale
(à qqn). → **considération, crédit**. Il a gagné la faveur du public,
du pays. → **popularité** (cf. Avoir la cote*). — **EN FAVEUR**: qui a
la faveur de qqn, du public. Être en faveur auprès de qqn (cf.
Être bien en cour*, être dans les bonnes grâces* de qqn). « Un
homme en faveur, un homme de cour » **BAZAC**. 3 Une, des
faveurs. Avantage que l'on tire de la préférence de qqn, du
pouvoir qu'on a sur qqn. → **benefice, distinction**. Il la combla
de faveurs. → **bienfait**. — **VIENU** Marques de préférence qu'une
femme donne à un homme. → **complaisance**. « Vous réglez
longtemps par l'amour, si vous rendez vos faveurs tures et pré-
cieuses » **ROUSSEAU**. — loc. (VIENU ou UTÉR) Accorder ses faveurs, les
dernières faveurs: se donner sexuellement (femmes). → 1 don.

4 cour. Bienfait, décision indulgente qui avantage qqn.
Demande, solliciter une faveur. Accorder une faveur à qqn (cf.
fav. Faire une fleur* à qqn). Être exempt d'une obligation par
faveur spéciale. → **pas-se-droit**. Faites-moi la faveur d'intervenir
pour moi auprès du ministre. Nous ferez-vous la faveur de nous
accompagner? → 1 plaisir. La chatte « ne lui accorde plus, au
jardin, la faveur d'un regard » **CARRETT**. → **annone, grâce**. ♦ **DE**

FAVEUR: obtenu par faveur. Jour d'un traitement de faveur.
→ **préférentiel**. 5 loc. **prép. EN FAVEUR DE**: en considération de.
« Les formules de fin de lettre sont bien reçues, non en dépit
mais en faveur de ce qu'elles ont de conventionnel » **ROMAINS**.

Au profit, au bénéfice, dans l'intérêt de. Le jugement a été
rendu en votre faveur. Il y a erreur de calcul en ma faveur. Se
déclarer, se prononcer en faveur de qqn, de qqch. → **pour**. Cela
prévient, plaide* en sa faveur. 6 loc. **prép. À LA FAVEUR DE**: au
moyen de, à l'aide de, en profitant de. Il s'est enjui à la faveur
de la nuit. → **grâce** (à).

(1564 « ruban donné à un chevalier par sa dame ») Ruban léger

FAVORI, ITE [favɔʁi, it] **adj.** et **n.** — 1535; fem. 1564 (*favorie* 1541);
italien *favorio*, ita. p. p. de *favorire* « favoriser »; cf. moyen français *favorir*,
le *favorir*

1 Qui est l'objet de la prédilection de qqn, qui
plaît particulièrement. → **préféré**. Balzac est son auteur favori.
C'est sa lecture favorite, son livre de chevet. « Le vieillard
aimait beaucoup le trictrac, jeu favori des gens d'Église » **BALZAC**.
2 Qui est considéré comme le gagnant probable. Ce cheval
est parti favori.

1 **VIENU** Personne qui a les faveurs (de qqn). Cet acteur
est le favori du public. → **fav. coqueluche**. C'est le favori de
sa maman. → **chouchou, préféré**. « Elle était la bête noire des
unes et la favorite des autres » **BEAUVOIR**. 2 n. m. **MSR**. Celui
qui occupait la première place dans les bonnes grâces d'un
roi, d'un grand personnage. → aussi **favorite**. 3 n. m. **TURF** Le
cheval considéré comme devant gagner la course. Il a joué
le favori. Les favoris et les outsiders. 4 n. m. **INFORM.** Marque-
page contenant un lien vers un site Internet sélectionné.
→ **signet**.

n. m. **pl.** Touffe de poils qu'un homme pousse sur
la joue, de chaque côté du visage. Il porte des favoris. → 1 **patte**
(de lapin), **roufflaquette**; **fav. cotelette**.

FAVORISANT, ANTE [favɔʁizɑ̃, ɑ̃] **adj.** — 1890; de *favoriser* n. Qui
contribue à l'apparition, au développement d'un phéno-
mène, d'une situation. Les facteurs favorisants de l'obésité.
(Circonstance favorisante).

FAVORISER [favɔʁize] v. tr. (1) — 1330; latin *favor* « faveur »
1 (PERSONNES) Agir en faveur de. → **aider, appuyer, encourager**,
protéger, soutenir. Favoriser un débutant. → **pousser**. L'examina-
leur a favorisé ce candidat. → **avantager**; **favoritisme**. ♦ (CHOSSES)
Être favorable à (qqn). Les événements l'ont favorisé. La nature
ne l'a pas favorisé. — « des hommes favorisés par les dons, par
le talent » **DURAND**. — p. p. **adj.** Catégories sociales favorisées
(opposé à *défavorisé*). → **privilégié**. 2 **UTÉR.** **FAVORISER (QND) DE**:
gratifier (d'un avantage). La nature l'a favorisé de ses dons.
→ **douer**. 3 **cour.** Aider, contribuer au développement, au
succès de (qqch.). Le maire a favorisé ce plan d'urbanisme.
La faiblesse du pouvoir favorisa l'insurrection. L'obscurité a
favorisé sa fuite. → **faciliter, seconder, servir**. **CONTRA.** Défavoriser.
Contrarier, empêcher, l'entraver.

FAVORITE [favɔʁit] n. f. — 1690; subst. de *favorite* **adj.** (fem. (→ favori))
1 **Maitresse** préférée d'un roi, d'un souverain. Les femmes
ne perdirent jamais leur empire en France, soit comme reines,
soit comme favorites » **NEVAL**.

FAVORITISME [favɔʁitism] n. m. — 1819; de *favori*, d'après *âme*
1 Attribution des situations, des avantages dar faveur et

FAVOT
latin phrase
un gégot
renngagé
pour se
→ lèche-1

FAVOTI
Faire du
permissi

FAZENI
« choses à
cote, au

FÉAL, A
de *foi* n. 1
aimés et
royale. n.
sous le c

FÉBRIC
« petite fiè

FÉBRIF
et *figare*
→ **antipyr**
aspirine
fuge.

FÉBRIL
à la fièvre
Chaleur
fébrile (n

fièvre. n.
l'ingénieur
Hévre. n.
nervoux.

FÉBRIL
nière fébr
notes. →
d'agitati
Fouiller
lats d'un
soi et da

FÉCAL
excrément
matière

FÉCAL

qui vont trottant menu, [...] et tortillant un peu des hanches »
BEAUMARCHAIS.

II INDIVIDU PARTICULIER ■ 1 (fin XII^e s.) Être humain considéré dans son individualité, sa spécificité. *La personne de qqn, la personnalité, le moi. Être content de sa personne, de sa petite personne. Répondre de la personne de qqn, se porter garant de lui. Payer de sa personne.* — *La personne et l'œuvre (d'un écrivain, d'un artiste).* ■ 2 (fin XIII^e s.) Le corps, l'apparence extérieure. *Il est bien de sa personne.* « je me suis si bien incarné à votre cœur que mon âme est ici quand ma personne est à Paris » BALZAC. — *Exposer sa personne, sa vie. La personne d'un souverain. Je m'adresse à la personne (distincte de sa fonction).* ■ 3 (milieu XV^e s.) **EN PERSONNE** : soi-même, lui-même (cf. En chair* et en os). *Le ministre en personne.* — FIG. Incarné. « Il est impassible, il se moque de tout, c'est vraiment la personne en personne » HENRIOT. > **PERSONNIFIÉ**. • **LA PERSONNE DE** : la personne même. *Elle s'en est prise à la (propre) personne de l'orateur.* ■ 4 Individu qui a une conscience claire de lui-même et qui agit en conséquence. > âme, moi, 3 sujet; et aussi personnalité. *Le respect dû à la personne humaine.* • THÉOL. CHRÉT. *Les trois personnes de la Trinité.* > **HYPOSTASE**. *Personne divine.*

III SENS JURIDIQUE ■ 1 (1495) Individu ou groupe auquel est reconnue la capacité d'être sujet de droit. *Personne civile.* — (Au point de vue physique) *Identité, signalement d'une personne.* — *Personnes à (la) charge.* — *Erreur sur la personne. La personne, sujet de droits civiques, politiques.* > **CITOYEN**. ■ 2 **PERSONNE MORALE** : groupement de personnes ou établissement titulaire d'un patrimoine collectif et doté de droits et d'obligations, mais n'ayant pas d'existence corporelle. *Personne morale et personne physique. Les associations, les syndicats sont des personnes morales.*

IV SENS GRAMMATICAL (XIV^e s.) Indication du rôle que tient la personne qui est en cause dans l'énoncé, suivant qu'elle parle en son nom (*première personne* > je, nous), qu'on s'adresse à elle (*deuxième personne* > tu, vous) ou qu'on parle d'elle (*troisième personne* > il[s], elle[s]). *La désinence du verbe exprime la personne, le nombre, le mode et le temps. Roman écrit à la première, à la troisième personne.*

2 PERSONNE [pɛʁsɔn] pron. (nominal) indéf. — ne... personne « nul » v. 1288; de 1 personne ■ 1 (Style soutenu) Quelqu'un (dans une subordonnée dépendant d'une principale négative). « Ne vous figurez pas que vous choquerez personne » ROMAINS. « Mourir? Il n'est pas question que personne meure » J.-R. BLOCH. — *Il sortit sans que personne s'en aperçût.* — **CONTR.** (en phrase compar.) *Vous le savez mieux que personne.* > **QUICONQUE**. ■ 2 (v. 1288) (Avec ne) Aucun être humain (négarion de quelqu'un). *Personne ne le sait.* > **AUCUN**. *Que personne ne bouge?* « D'où vient que personne en la vie N'est satisfait de son état? » LA FONTAINE. *Rien ni personne ne m'en empêchera. Ce n'est la faute de personne. Je n'accuse, je ne nomme personne. Je n'y suis pour personne.* — *Il n'y avait personne (cf. Pas un chat), presque personne (cf. Trois pelés* et un tondu).* « Jacques, ne craignez personne, puisque vous n'êtes comparable à personne » FRANCE. *Je ne vois personne qui puisse le remplacer.* — **FAM.** *Toujours prêt à s'amuser; mais quand il s'agit de travailler, il n'y a plus personne!* — (Sans ne) *Avoir de l'esprit comme personne, comme personne n'en a, beaucoup.* « Qui vient? qui m'appelle? — Personne » MUSSET. • *Personne de (suivi d'un adj. ou d'un part. au masc.).* « Personne d'autre que Frantz n'avait vu la jeune fille » ALAIN-FOURNIER. « Vous n'avez personne de sérieux à me recommander? » ROMAINS. *Je ne connais personne d'aussi intelligent qu'elle.* **LITTÉR.** (sans de) « Personne autre que moi-même » LOUÏS. > **NUL**. ■ **CONTR.** *Quelqu'un; monde (tout le monde).*

PERSONNEL, ELLE [pɛʁsɔnel] adj. et n. m. — XIII^e dr.; *personel* 1190 gramm.; bas latin *personalis*.

I adj. ■ 1 (1455) Qui concerne une personne, lui appartient en propre. > **INDIVIDUEL, PARTICULIER.** *Seul compte son intérêt personnel. Fortune personnelle. Objets personnels. Souvenirs personnels.* > **INTIME.** *Une affaire strictement personnelle. Une remarque très personnelle (cf. De son cru).* *Il a un style tout à fait personnel, bien à lui.* > 2 **ORIGINAL.** « La littérature, où rien ne vaut que ce qui est personnel » GIDE. • Qui s'adresse personnellement à qqn. *Lettre personnelle. Conversation personnelle.* > **CONFIDENTIEL, PRIVÉ.** *C'est personnel. Allusion, attaque personnelle (> personnalité, l. 4^e).* — **ABRÉV. FAM. INV.** (1977) **PERSONNEL** [pɛʁsɔ]. *Des coups de fil perso.* ■ 2 (XVIII^e vx) Qui s'occupe de sa propre personne. > **ÉGOÏSTE**. • **MOD.** *Joueur trop personnel, qui manque d'esprit d'équipe.* > **ÉGOCENTRIQUE.** **LOC. FAM.** *Jouer perso* : agir

pour soi sans tenir compte des autres. ■ 3 Qui concerne les personnes, la personne en général. *La pensée est personnelle. Morale personnelle et universelle.* — **LIBERTÉS PERSONNELLES** (cf. individuelles). **DR.** *Droit personnel (opposé à réel). Impôt personnel, qui tient compte de l'ensemble des ressources et des charges du contribuable (opposé à impôt réel). Taxe, contribution personnelle.* ■ 4 **RELIG.** Qui constitue une personne. *Diaconie personnelle.* ■ 5 **GRAMM.** Se dit des formes du verbe, lorsqu'elles caractérisent une personne réelle (opposé à impersonnel). « *Il chante* » est personnel et « *il neige* » impersonnel. • Qui prend l'indication de la personne grammaticale. *Modes personnels (indicatif, subjonctif) et impersonnels (infinitif).* • Qui désigne un être en marquant la personne grammaticale. *Pronom personnel, et n. m. un personnel (cf. Je, me, moi, tu, toi, il, 2e, elle, lui, eux, 1 leur, nous, vous, se, soi, 2 en, 2 y).*

II n. m. (1834) Ensemble des personnes employées dans une maison, une entreprise, un service, et PAR EXT. une catégorie d'activités. *Personnel d'un hôtel.* > **DOMESTIQUE.** *Personnel d'un atelier, d'une usine.* > **MAIN-D'ŒUVRE.** *Personnel d'une entreprise.* > 2 **EFFECTIF** (cf. Ressources* humaines). *Chef du personnel. Réduction du personnel (> dégraissage, licenciement; sureffectif). Manquer de personnel. Délégués du personnel.* • **PAR EXT.** L'ensemble des personnes qui exercent la même profession. « *le personnel littéraire se recrute en gros dans le même milieu que le personnel politique* » SARTRE. *Le personnel de maison, les domestiques.* — *Le personnel navigant* (> équipage) et *le personnel au sol d'une compagnie aérienne.*

■ **CONTR.** *Impersonnel. Collectif, commun, 1 général.* — **MATÉRIEL.**

PERSONNELLEMENT [pɛʁsɔnelmɑ̃] adv. — 1333; *personnelment* 1250; de *personnel* ■ 1 En personne, soi-même. *Je vais me occuper personnellement.* ■ 2 D'une manière personnelle, tant que personne. *Se sentir personnellement visé.* ■ 3 **PON** sa part (à soi), quant à soi. *Personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient.*

PERSONNIFICATION [pɛʁsɔnifikasjɔ̃] n. f. — 1758; de *personnifier* ■ 1 Action de personnifier, de représenter sous les traits d'une personne. *La personnification des péchés capitaux dans la sculpture romane.* ■ 2 *Une, des personnifications.* Le personnage qui représente, évoque une chose abstraite et inanimée. > **ALLÉGORIE, INCARNATION. *Les figures, les personnifications de la mort.* ■ 3 (Personne réelle) *Néron fut la personnification de la cruauté.* > **INCARNATION, TYPE. *La Maharani « en son costume national, semble une attachante personnification de l'Inde » LOTI.*****

PERSONNIFIÉ, IÉE [pɛʁsɔnifje] adj. — XVIII^e; de *personnifier* ■ 1 Représenté sous la forme d'un être humain. *Les vices et les vertus personnifiés.* ■ 2 *C'est l'honnêteté personnifiée* : c'est l'honnêteté même (cf. En personne).

PERSONNIFIER [pɛʁsɔnifje] v. tr. (7) — 1674; de 1 personne ■ 1 Évoquer, représenter (une chose abstraite ou inanimée) sous les traits d'une personne. *Dans son besoin « de personnifier ses craintes, l'imagination populaire a pu créer le monstre initial et tout-puissant auquel elle a dressé des temples » HENRIOT.* *Les dessins animés personnifient des objets (> anthropomorphisme).* — *Harpagon personnifie l'avarice* > **SYMBOLISER.** ■ 2 (1851) Réaliser dans sa personne (un caractère), d'une manière exemplaire. *Il personnifie le Français moyen.* — **PAR EXT.** *Personnifier un pays, une époque, une chose* > **INCARNER.** « *dernier survivant de la grande Renaissance.* » [Michel-Ange] *la personnifiait, il était à lui seul un siècle de gloire* » R. ROLLAND.

PERSPECTIF, IVE [pɛʁspɛktif, iv] adj. — 1545 peint.; « qui se propose qqch. » 1480; bas latin *perspectivus* ■ **DIDACT.** Qui représente un objet ou un groupe d'objets en perspective. *Dessin, plan perspectif.*

I PERSPECTIVE [pɛʁspɛktiv] n. f. — 1547; « réfraction » 1369; bas latin *perspectiva (ars)*, de *perspectus*, p.p. de *perspicere* « apercevoir »; cf. italien *prospettiva* ■ **(CONCRET)** ■ 1 Art de représenter les objets sur une surface plane, de telle sorte que leur représentation coïncide avec la perception visuelle qu'on peut en avoir, compte tenu de leur position dans l'espace par rapport à l'œil de l'observateur. *Dessiner une maison en perspective (opposé à en plan).* *Il y a une erreur de perspective dans ce croquis, le point de fuite* est mal placé. Artifices de perspective.* > **TROMPE-L'ŒIL** — *Perspective cavalière* : perspective de convention (l'œil de l'observateur étant supposé situé à l'infini) permettant

de montrer l'agencement — *Perspective aérienne* (POINT DE VUE) moyen de différences de perspective. — **LOC. FIG.** *Mettre qqch. en perspective* et présenter l'aspect surtout esthétique) que fait un paysage vu d'une certaine perspective qu'on prend pour d'une longue maison (perspective) La perspective Nécessairement rectiligne.

II (XVIII^e) (ABSTRAIT) ■ 1 Éléments qui se présentent > **EXPECTATIVE**; éventuellement, mais faudrait intervenir. *Perspective d'y passer une* > **Domaine qui s'ouvre** > **horizon. *Des perspectives* > **Des perspectives toutes** > **amour** » GAUTIER. • **EN** *Perspective* > **vue. *Il a un bel avenir en* > **chose se présente; m** > **éclairage, optique, poin** > **perspectives différentes** > **noble** » CHARDONNE.****

PERSPECTIVISME [pɛʁspɛktivism] n. m. — Nietzsche; cf. *perspectivisme* > **naissance est relative** > **connait, est** > **perspective**

PERSPICACE [pɛʁspikɑs] n. m. — Doué d'un esprit pénétrant qui échappe à la plupart > **est un observateur lucide** > **subtils et délicats qui ne** > **par des esprits plus per** > **lucide, pénétrant.** *Perspicace me contrariait.* > **psych**

PERSPICACITÉ [pɛʁspikɑsɛ] n. f. — Qualité d'une personne > **intelligence, lucidité, sagac** > **avoir du flair, le nez fin** > **avoir la vue basse, co** > **CONTR.** *Aveuglement*

PERSPIRATION [pɛʁspirasjɔ̃] n. f. — Ensemble des échanges > **la perspiration est** > **(sécrétions).** *Perspiration* > **eau par l'expiration ou** > **l'expiration apparente.** *Perspiration éliminée par la pe*

PERSUADER [pɛʁsyɑde] v. tr. — 1190; de *persuadare* ■ 1 *Persuader (qqn de penser, à vouloir, à faire)* > **sentimentale autant q** > **convaincre les autres** > **persuade que par les** > **l'incertitude de ses intention** > **décider, détermin** > **persuader beaucoup de g** > **Henriot. — p. p. adj. *l'en* > **mettrais ma main** > **de vérité qui persuade** > **faire admettre (qq** > **sottises qu'un [...]** > **peuple de Paris** > **Rousses** > **persuader à qqn de (et** > **persuader de manquer à****

II SE PERSUADER v. pron. — *Persuader d'une chose.* > **mettre dans la tête** > **persuader à lui-même q** > **habiles de la cour** > **BAZ** > **est persuadé(e) que...** > **commande point** > **F** > **l'autre.**

■ **CONTR.** *Dissuader.*

de montrer l'agencement des diverses parties de l'objet. — **Perspective aérienne** (PENN.), qui indique des éloignements au moyen de différences de valeurs, de dégradés de couleurs. — **LOC. FIG.** Mettre qqch. en perspective, en exposer toutes les dimensions et présenter l'arrière-plan, le contexte. ■ **2** Aspect (surtout esthétique) que présente un ensemble architectural, un paysage vu d'une certaine distance. « l'une des plus tristes perspectives qu'on puisse avoir devant les yeux : l'étroite cour d'une longue maison » **MUSSET**. > **vue**. — **SPECIALT** (du russe *perspekt*) La perspective Nevski, à Saint-Petersbourg : grande avenue rectiligne.

B. (XVII^e) (ABSTRAIT) ■ **1** Événement ou succession d'événements qui se présente comme probable ou possible. > **expectative**; **éventualité**, **hypothèse**. Dans cette perspective, il nous faudrait intervenir. Dans la perspective où... « rien que la perspective d'y passer une nuit me serre le cœur » **LOTI**. > **idée**. ♦ **Domaine** qui s'ouvre à la pensée, à l'activité de qq. > **horizon**. Des perspectives d'avenir. « vous avez ouvert dans ma vie des perspectives toutes nouvelles. Je vous dois de connaître l'amour » **GAUTIER**. ♦ **EN PERSPECTIVE** : dans l'avenir ; en projet, en vue. Il a un bel avenir en perspective. ■ **2** Aspect sous lequel une chose se présente ; manière de considérer qqch. > **angle**, **côté**, **éclairage**, **optique**, **point de vue**. Cette femme « connue sous des perspectives différentes, à la fois odieuse, innocente, fautive et noble » **CHARDONNE**.

PERSPECTIVISME [perspektivism] n. m. — 1913 ; allemand *Perspektivismus*, Nietzsche ; cf. perspective ■ **PHILOS.** Le fait que toute connaissance est relative aux besoins vitaux de l'être qui connaît, est « perspective ».

PERSPICACE [perspikas] adj. — 1495, rare avant 1788 ; latin *perspicax* ■ Doué d'un esprit pénétrant, subtil ; capable d'apercevoir ce qui échappe à la plupart des gens. > **intelligent**, **sagace**. C'est un observateur lucide et perspicace. « il est des rapports subtils et délicats qui ne peuvent être sentis, saisis et dévoilés que par des esprits plus perspicaces » **CL. BERNARD**. > **clairvoyant**, **2 fin**, **lucide**, **pénétrant**. *Perspicace, elle a compris tout de suite ce qui me contrariait.* > **psychologue** (2^e).

PERSPICACITÉ [perspikasite] n. f. — 1444 ; bas latin *perspicacitas* ■ Qualité d'une personne perspicace. > **clairvoyance**, **finesse**, **intelligence**, **lucidité**, **sagacité**. Faire preuve de perspicacité (cf. Avoir du flair, le nez fin*, voir loin*). Manquer de perspicacité (cf. Avoir la vue basse, courte). Juger (qqn, qqch.) avec perspicacité. ■ **CONTR.** Aveuglement.

PERSPIRATION [perspirasj] n. f. — 1539 ; latin *perspiratio* ■ **PHYSIOL.** Ensemble des échanges respiratoires qui se font par la peau. La perspiration est importante chez certains animaux (batraciens). *Perspiration insensible* : élimination de vapeur d'eau par l'expiration ou par évaporation cutanée (sans sudation apparente). *Perspiration sensible* : évaporation de la sueur éliminée par la peau. > **transpiration**.

PERSUADER [persuade] v. tr. (1) — 1370 ; latin *persuadere*

■ **1** Persuader (qqn de qqch.) : amener (qqn) à croire, à penser, à vouloir, à faire (qqch.), par une adhésion complète (sentimentale autant qu'intellectuelle). > **convaincre**. « On peut convaincre les autres par ses propres raisons ; mais on ne les persuade que par les leurs » **JOUBERT**. Il m'a persuadé de la sincérité de ses intentions. (Avec l'inf.) Il faut les persuader d'accepter. > **décider**, **déterminer**, **entraîner**. (Avec que) « il a fini par persuader beaucoup de gens qu'il était un homme impassible » **HENRIOT**. — p. p. adj. J'en suis persuadé (> convaincu ; certain ; cf. J'en mettrais ma main au feu*). ♦ **ABSOLT** « il parle avec un air de vérité qui persuade » **STENDHAL**. ■ **2** vx Persuader (qqch.) à qqn : faire admettre (qqch.) à qqn par la persuasion. « toutes les sottises qu'un [...] parleur insinuant pourrait persuader au peuple de Paris » **ROUSSEAU**. > **insinuer**, **suggérer**. — **VIEILLI** ou **LITTÉR.** Persuader à qqn de (et inf.). « aucun argument ne pouvait lui persuader de manquer à cet engagement » **R. ROLLAND**.

■ **SE PERSUADER** v. pron. ■ **1** (1546) (REFL.) Se rendre certain. Se persuader d'une chose. — **COUR.** Se persuader que (et indic.) : se mettre dans la tête. « le marquis d'Aiglemont finit par se persuader à lui-même qu'il était un des hommes les plus remarquables de la cour » **BALZAC**. **REM.** L'accord du participe est facultatif : elle s'est persuadé(e) que... ■ **2** (PASS.) vx « La religion se persuade et ne se commande point » **FLÉCHIER**. ■ **3** (RÉCIPR.) Ils se sont persuadés l'un l'autre.

■ **CONTR.** Dissuader.

PERSUASIF, IVE [persuazif, iv] adj. — 1376 ; latin *scloasticus persuasivus* ■ **1** (CHOS) Qui a le pouvoir de persuader. Ton persuasif. > **éloquent**. « une éloquence douce et persuasive » **SAINTE-BEUVE**. ■ **2** (XVII^e) (PERSONNES) Qui sait persuader. Un vendeur persuasif. > **convaincant**. — adv. **PERSUASIVEMENT**, 1565. ■ **CONTR.** Dissuasif.

PERSUASION [persuazj] n. f. — 1315 ; latin *persuasio* ■ **1** Action de persuader. Il vaut mieux agir par la persuasion que par la force. Cet orateur a un grand pouvoir de persuasion. — (Sujet chose) Dans un livre, la beauté « agit par persuasion, comme le charme d'une voix [...], elle ne contraint pas, elle incline sans qu'on s'en doute » **SARTRE**. ■ **2** (1549) Fait d'être persuadé. > **assurance**, **conviction**, **croissance**. « rien n'éloigne plus sûrement l'amour que la persuasion de ne le pouvoir inspirer » **MAURIAC**. ■ **CONTR.** Force ; dissuasion. Doute.

PERSULFATE [persylfat] n. m. — 1898 ; de per- et sulfate ■ **CHIM.** Persel* obtenu par électrolyse d'un sulfate.

PERSULFURE [persylfyr] n. m. — 1845 ; de per- et sulfure ■ **CHIM.** Sulfure renfermant une plus grande proportion de soufre que les sulfures normaux. > polysulfure.

PERSULFURÉ, ÉE [persylfyre] adj. — 1845 ; de persulfure ■ **CHIM.** À l'état de persulfure.

PERTE [pɛrt] n. f. — fin XI^e s. ; du latin populaire *perdita*, de *perdere* → perdre

■ **FAIT DE PERDRE, DE CESSER D'AVOIR (QQN, QQCH.)**

■ **1** Fait de perdre une personne, d'en être séparé par l'éloignement ou par la mort ; la privation, le vide qui en résulte. La plus violente douleur « est la perte d'un enfant pour une mère » **MAUPASSANT**. > **1 mort**. C'est une perte pour l'humanité. — (Dans un faire-part) La famille X a la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver. > **malheur**. — (1807) **PLUR.** Personnes tuées au cours d'une opération militaire, d'une guerre. Infliger des pertes sévères à l'ennemi. Ce pays a éprouvé des pertes civiles et militaires très élevées pendant la guerre (> **hémorragie**, **FIG.**). « nos militaires confondent sous le même vocable de "pertes," à la fois les morts et les blessés » **LÉVI-STRAUSS**. ♦ **IRON.** Ma vieille voiture est partie à la casse, ce n'est pas une (grosse) perte. ♦ **LOC. FAM.** Être mis à la porte avec perte et fracas*. ■ **2** (fin XII^e s.) Fait d'être privé d'une chose dont on avait la propriété ou la jouissance ; fait de subir un dommage. > **privation**. Faire subir une perte à qqn. > **préjudice**. La perte d'un bien, d'un avantage. Perte d'un droit. > **déchéance** (DR.). ■ **3** (fin XV^e s.) Fait de perdre de l'argent ; la somme perdue. Essuyer une perte considérable (cf. Boire un bouillon* ; laisser des plumes*). Subir de grosses pertes au jeu. — **COMM.** Excédent des dépenses sur les recettes. > **déficit**. Société qui enregistre de lourdes pertes. — **COMPTAB.** Compte de pertes et profits : document comptable regroupant les résultats d'exploitation de l'exercice et d'opérations étrangères à l'activité courante de l'entreprise (remplacé par le compte de résultat*). **LOC.** Passer une chose par profits et pertes (ou par pertes et profits), la considérer comme perdue, en faire son deuil. « cette enfance passée par profits et pertes qui ne laissait ni un chiffon, ni un jouet, ni un livre pour se la rappeler » **P. CONSTANT**. — Perte sèche, qui n'est compensée par aucun bénéfice. — Vendre à perte, à un prix inférieur au prix d'achat ou de revient. > **dumping**. ■ **4** (1572) Fait d'être privé d'une faculté pour une durée plus ou moins longue. Perte de connaissance. > **évanouissement**, **syncopé**. Perte de mémoire. > **amnésie**. ■ **5** Fait d'égarer* perte ou de vol. ■ **6** **LOC. ADV.** (1546) À PERTE DE vue ne peut plus distinguer les objets qui se croisent et s'allongent.

Discourir, raisonner

XIII^e s.) Fait de la

est ainsi perdu

ment, dépossessé

GIDE. — **LOC. ADV.** EN

Se donner du mal à

(d'énergie, de châl

lumière, de chaleur.

lution de la pression

fuite à la terre de cou

transformation irréver

lors du passage d'un c

vitesse*. ■ **9** (1669) **PLUR.** Pe

la vie sociale. Perdre
régularité d'un s
venant du sud ou
Soleil. — (1800)
qu'elle suivit
perimétrie
grève à l
système
laun